Commune De Saint Georges d'Espéranche Isère

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 14 décembre 2021

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confiée dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION PRISE PAR MADAME LE MAIRE

26	06.12.2021	Alpes Géo Conseil Mission géotechnique G2 – 20 180.86 € TTC Etude de stabilité de versant
		20 180.86 € 11C Etude de Stabilité de Versant

01 – MISE EN PLACE DES 1607 HEURES AU 1er JANVIER 2022

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures à partir du 1^{er} Janvier 2022.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la facon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1 600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée hebdomadaire de travail à 35 heures par semaine pour l'ensemble des agents et à 39 heures de travail pour les agents qui bénéficient de 22 jours de RTT et de déterminer des cycles de travail différents en fonction des besoins des services de la commune et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

02 – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ALSH DANS LES LOCAUX DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère

Monsieur Patrick CASTAING, adjoint aux bâtiments informe les élus que lors de la construction du restaurant scolaire, des deux salles de classes, il sera également réalisé une salle polyvalente. Cette salle sera à disposition du CLSH, pour l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Le coût des travaux est estimé à 1 653 901.25 € HT dont 500 100 € destiné à la salle polyvalente à destination de l'accueil périscolaire et ALSH du mercredi et des vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de la CAF de l'Isère.

03 – GYMNASE DE L'ALLIANCE – REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et auprès du Département de l'Isère

Monsieur Henri BERTHET, adjoint aux bâtiments informe les élus que le système actuel d'éclairage du gymnase de l'Alliance est devenu obsolète, très couteux et ne correspond plus aux normes actuelles pour le respect de l'environnement. Il convient donc de le remplacer en éclairage à LED. Le coût des travaux est estimé à 25 421 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département.

04 – REHABILITATION DU STADE LAURA Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et auprès du Département

Monsieur Juan COLOMER, adjoint délégué aux sports informe les élus que le stade synthétique Laura nécessite de gros travaux. Il précise que le revêtement synthétique du stade, suite aux intempéries climatiques que nous subissons depuis plusieurs années et à la forte utilisation de celui-ci par les scolaires et associations s'est fortement dégradé. Le coût des travaux est estimé à 41 650 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département.

05 – DENOMINATION DES VOIES Noms de rues et impasses et numérotage des habitations - complément

Madame Le Maire rappelle que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Vu la nécessité de rajouter trois impasses qui ont été créées lors de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le nom attribué aux nouvelles voies communales : Impasse du Train, Impasse des Ecrevisses, Impasse des Chevreuils.

06 - RETROCESSION D'UN ALIGNEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE RUE SUNIERE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section AS N°256 actuellement classée au PLU en zone Ua, urbaine dense Centre Bourg se situe rue Sunière.

Cette parcelle est frappée d'un alignement qui détermine la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines. L'alignement représentant environ 63m² présente malgré sa faible superficie, un intérêt majeur pour la réalisation de parking au centre du Village.

Madame le Maire explique qu'un accord est intervenu avec le propriétaire pour une rétrocession de l'alignement à la Commune sans indemnités.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette rétrocession de l'alignement désigné ci-dessus, sans indemnité et désigne l'étude notariale de Saint Georges d'Espéranche pour établir tous les actes et documents correspondants.

07 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE Changement de nom

Par délibération en date du 18 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes pour « changement de nom de la Communauté de Communes ». A l'issue de cette procédure, le nom actuel « Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné » sera remplacé par « COLLines Isère Nord Communauté » et l'acronyme « COLL'IN Communauté ».

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 5 abstentions (Brigitte GROIX, Virginie REVOLLAT, Elisa VIRETON, Frédéric PERROT, Marjorie CHEMIN), et 10 voix contre (Agnès MONTEIL, Valérie VERNAY, Claude DEVILLERS, Maryse GEMMITI, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Franck REUTER, André LASSALLE, Henri BERTHET et le pouvoir de Laureen LIPSON), émet un avis défavorable à la modification des statuts communautaires suite au résultat du vote ci-dessus.

08 – PERSONNEL COMMUNAL Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un agent à temps complet souhaite diminuer son temps d'emploi pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Agent de Maitrise à temps non complet de 28 heures 30 hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2022.

09 – TOUR DE TABLE

Monsieur Henri BERTHET, donne la liste des permis de construire et des déclarations préalables de permis accordés :

Permis de construire accordés :

VIALLY Mathieu et DOUILLET Céline, rue Sunière, Construction de 2 appartements dans une maison R+2. LULLA Jean Claude, 1, Impasse de la Glaçière Construction d'une maison avec 2 logements.

Déclaration préalable exemptées de permis de construire accordés

SAHUC Régis / WALZER Gaelle, 21, rue des Chouchères Suppression d'ouvertures et balcon + création d'ouvertures GOUTAREL Thibault, 8 rue des écrins Panneaux Photovoltaïques

RIBOUCHON Serge, 60, chemin de la Grange Jassy Aménagement pièces dans garage

MOREL Thierry, 26, rue de la Serve du Pont, Panneaux solaires photovoltaïques

ENERGY GO – VIAL Pascal, 96 chemin de la Grange Jassy, Isolation thermique par l'extérieur

FERAUD Cécile, 22 route du revoireau, Changements fenêtres

La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 25 janvier 2022.